

cerait de le prendre. C'est ce qui s'est vu et se verra au lendemain de toutes les révolutions, surtout de celles qui sont accomplies au cri de la liberté. Que ceux qui les ont faites le veillent ou ne le veillent pas, elles ont pour résultat immédiat et souvent unique de raffermir les lois restrictives de la liberté d'opinion. Cela est juste, naturel et nécessaire. Les gouvernements ne valent pas toujours ceux qui les subissent; ils sont presque toujours meilleurs que les partis qui conspirent et qui s'adressent à la violence pour les renverser. Mais il nous sera permis de faire observer que la censure régulière des gouvernements, même les plus doux, est autrement dure que la censure de l'Eglise. Assurément, la monarchie de 1830 et la république de 1848 peuvent être comptées pour des gouvernements libéraux et faciles, et sous lesquels la parole et la plume n'ont pas beaucoup d'immunités à désirer. On y censure cependant les opinions et on y met les livres à l'index un peu plus fréquemment que ne le fait Rome, et avec une rudesse qu'elle ne connaît pas. MM. Miot, Valentin et autres interrupteurs de la Chambre, sont jugés sommairement après deux mois, et si leur dignité refuse de demander pardon, ce qui est partout considéré comme une pénitence, on les censure, toujours avec excommunication quant à la caisse, souvent quant à la tribune, et elle peut aller jusqu'à leur interdire l'entrée de l'Assemblée. A Rome, l'excommunication ne coûte rien, que lorsqu'il plaît à Dieu d'exécuteur la sentence. Mais qu'importerait à M. Miot? En France, dans les émeutes, après trois mois de la commission de police, le commandant des troupes peut ordonner le feu; c'est une excommunication aussi cela, surtout pour ceux qu'atteignent les balles ou que saisissent les agents de la force publique. Après les affaires de Juin, quand tous les morts et tous les blessés, dont on ne sait pas le nombre, ont été relevés, la raison d'Etat a frappé d'excommunication temporaire quelques milliers d'individus d'un seul coup. Plusieurs qui ont paru devant la Haute-Cour de Versailles ont été atteints d'une excommunication perpétuelle. Ils ont chance de n'être absous que par des événements qui coûteront des millions de vies, et dont le résultat principal et le plus désiré d'eux sera de les mettre en état de lancer l'excommunication à leur tour. Quand et comment finira ce jeu humanitaire de la liberté, de l'égalité et de la fraternité?

Telle est la censure gouvernementale en ce qui concerne les actes. En ce qui concerne les doctrines, on commence par saisir les écrits et les livres, puis on assemble des juges. Ces juges ne sont pas une congrégation de docteurs savants et formés à l'étude et au discernement des idées et qui rendront un jugement capable d'éclaircir certainement la bonne foi de l'auteur et du public; non! on tire au sort douze citoyens, bourgeois, gens d'état, paysans, de toute origine, de toute croyance ou sans croyance, de toute doctrine ou sans doctrine, de toute éducation ou sans éducation, tels enfin que le hasard qui les donne les a faits. Voilà le tribunal. On plaide; c'est un combat de ruses et de préjugés souvent aussi absurdes d'un côté que de l'autre. Les juges comprennent l'affaire ou ne la comprennent pas, mais ils ne sont pas là pour comprendre, ils sont là pour juger. Ils y en ont cinq pour un parti, sept pour un autre, voilà le jugement. Si le jugement est favorable, tout est dit; l'écrit, bon ou mauvais, circule. Si le jugement est contraire, tout est dit encore; l'écrit, bon ou mauvais, est supprimé. On ne le condamne pas, comme il arrive souvent à Rome, *donec corrigatur*. On le supprime: *La Cour ordonne la destruction des exemplaires saisis*, c'est la formule. A Rome, on s'en tient là, et si l'auteur s'excuse, on le loue. A Paris, qu'il s'excuse ou non, on ne le loue pas, on ne le lâche pas. Il paie l'amende, les frais, le décime, et, tout cela prélevé, il va réfléchir en prison, sans que la loi rude qui l'a châtié comme un esclave puisse, ni sache, ni veuille rien faire pour le consoler et l'éclairer.

Et que ses amis ne le plaignent pas! Qu'ils ne s'avisent pas, du moins, de le plaindre à voix haute et de lui dire qu'il a été injustement frappé. Cela s'appelle une attaque au respect de la chose jugée, et la chose jugée se fait respecter par la saisie, par l'amende et par la prison. Il y a un journal en ce moment qui en sait quelque chose; l'*Univers* aussi l'a appris à ses dépens.—Et pour le dire en passant, nous n'avons pas souvenir qu'aucun écrivain libéral, ni partisan de la liberté illimitée ni autre, ait paru alors le moins du monde sâché de nous voir infliger l'amende et la prison, et nous parierions, au contraire, que cela leur fit à tous grand plaisir.

LOUIS VEUILLOT.

ON demande trois maîtres d'écoles capables d'enseigner l'anglais et le français; les premiers principes d'écriture, de Grammaire et d'Arithmétique. Pour les conditions, s'adresser au R. M. TABARET, Mississinnaire à l'ORIGINAL. (Ottawa.) 14 septembre 1851.

AUX INSTITUTEURS.
UN jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé le St. André d'Angers. Un qui pourrait remplir l'Office de Chantre, ou bien encore toucher un harmonium serait préféré.
St. André, 15 août 1851.

PEINTURES HUILES, ETC.
Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au no. 97, rue St. Paul, ou au no. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.
MICHEL MOSES.

AVIS.
NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez
J. M. LAMOTHE, Libraire

COLLEGE JOLIETTE.
Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit:
1ère. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.
2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais)—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.
3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.
4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc.
5me. Année.—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc.
6me. Année.—Cours latin.—Compositions et discours etc.
Une fois par semaine, il y aura des séances académiques, pour former les élèves au débit, à la diction, à l'expérience sous la conduite d'un professeur, c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire.
La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.
CONDITIONS PAR AN.
Enseignement et logement. 3 0 0
Musique. 3 0 0
Les autres instruments. 1 10 0
Dessin. 0 5 0
Abonnement à la bibliothèque. 0 2 0
CHAMPAGNEUR, Ptre.
Industrie, le 1 septembre 1851.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE
OU
RECUEIL DE CHANT GREGORIN
A l'usage des Eglises du Canada,
CONTENANT:
LES MESSES DU GRADUEL, tous les HYMNES ET PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS de PROCESSIONAL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX avec toutes les différentes FINALES; la MESSE des MORTS à prose DIES IRÆ et la LIBERA, tels que les donne le Professionnal, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.
Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSEIGNEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le soussigné a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Eglises dont elle obtiendra le patronage. Le prix de l'ouvrage est de \$3, dont le tiers payable d'avance. Les souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Evêché de Montréal.
J. B. LABELLE,
Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal.
Montréal, 10 Mai 1851.

HOTEL RICHARD.
CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de *Penion Privée*, est si sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au no. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égal à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.
2EME EDITION.
TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE:
La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère arithmétique, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de repa, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.
Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est de plus solide, et pourra durer longtemps.
Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.
Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ECOLES ELEMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.
LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE.
P. GENDRON,
Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel.
Montréal, 5 Août, 1851.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'EGLISE de toute description, CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSIOIRS, VASES, CHANDELIERS, CROIX, CHRISTI de diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, reconnu pour être pur, ENCENSE, Cire blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits.
JH. ROY.
Montréal, 30 Mai 1851.

ATTENTION!!!
VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE!
M. M. HERVEON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "PARTHUR" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.
C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges fâcheux et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du Clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des mélanges qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence.
Adresse: MM. HERVEON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 84.
Montréal, 3 Décembre, 1850.

LIVRES
NOUVEAUX.
Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDELITE venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.
Il invite Messieurs les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.
—Aussi—
Papeterie de toute espèce, tapissier, chapelets, médailles, croix, parfums, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici.
J. BTE. ROLLAND.
Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION
Livres de Prières nouvellement arrivés de France.
Le Soussigné très-reconnaisant du grand encouragement que le MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec haute de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les meilleurs goûts de France, TELS QUE:
Paroisse Romaine, Imitation de Jésus-Christ, Journée du Chrétien, de la Ste. Vierge, Formulaire, Vie dévote, Ange Conducteur, Livre de Vie, Visite au St. Sacrement, Heures choisies, Chemin de la Croix, A Marie gloire et pour Combat Spirituel, Ste. Communion, etc.
Aussi un très-grand ASSORTIMENT DE:
Chapelets, Médailles, Petites statues de la Ste. Croix et Cœurs en Argent, Vierge en argent, Porte Reliques en croix et Statues en Porcelaine, du Non-Pasteur, en croix, de la Ste. Vierge, Crucifix de toutes, de St. Joseph, deurs en ivoire, bronze, de l'Ange Gardien et cuivre, de puis un pouce de Bénédicts de tous les goûts, hauteur jusqu'à neuf.
DE PLUS
Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition de marchands, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRES-MODÉRÉS.
J. M. LAMOTHE, Libraire.
Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.
Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANCOIS LÉCUYER, Organiste.
Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS.
ON a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP de SHERINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS et l'ANGLAIS, pour des ECOLES ELEMENTAIRES.
S'adresser au Missionnaire du lieu
Montréal, 18 Juillet 1851.

LIVRES NOUVEAUX
POUR DISTRIBUTION DE PRIX.
Les Soussignés viennent de recevoir par Great Britain Pearl, Wreath et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIÉTÉ, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.
DE PLUS
Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Cibouires, Ostensoirs, Bénitiers, Barettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc.
E. R. FABRE, Ecclé.
Rue St. Vincent, N. 3.
Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.
Les Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grand et de petits, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.
E. R. FABRE, ET Cie.
Rue St. Vincent, N. 3.
Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS.
Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, lre. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.
E. R. FABRE, ET Cie.
Montréal, 3 Mai, 1851.

TAPISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 1) cheilins le rouleau.
VELLEUSES e FROMAGE de GRUYÈRE.
A vendre par
E. R. FABRE, ET Cie.
Montréal, 23 mai 1851.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.
ON imprime à cet établissement:
LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOUS DE TOUTE ESPECE.
Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.
Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRES-MODÉRÉS.
S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux.
Montréal, le 25 février 1851.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA
VIE DU CANADA.
(Canada Life Assurance Company.)
INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.
CAPITAL—£10,000.
BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.
HUGH C. BAKER, PRESIDENT.
JOHN YOUNG, Ecclé., VICE-PRESIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, Ecclé., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON. JOSEPH BOURRET, Président!
JOHN G. MACKENZIE, Ecclé., Vice-Président.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, Ecclé.
WILLIAM LYMAN, Ecclé.
G. E. CARTIER, Ecclé., M. P. P.
HEW RAMSAY, Ecclé., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Souverain-Juré.
Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, Ecclé.
QUEBEC—Agent—H. W. WELCH, Ecclé.
Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.
GERANTS DANS LE BAS-CANADA.
Sorel.—R. Harrower, Ecclé. Melborne.—Thos. Tait, Ecclé.
St. Andrews.—Frank Far. St. Hyacinthe.—Boucher de
rish, Ecclé. La Bruyère, Ecclé.
St. Johns.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, Ecclé.
Huntingdon.—R. B. So. Hacksbury—Georges Hamilton, Ecclé.
Shenoud.—F. Judd, Ecclé. Dunham.—Wm. Baker, Ecclé.
Steubroeck.—Wm. Ritchie, Ecclé.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.
En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.
Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *demi-crédit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en le comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et *demi-crédit*, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.
Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il l'atteindra cet âge:
AGE A ATTENDRE.
50 55 60 65
20 2 14 2 2 5 7 1 19 10 1 16
25 3 9 7 2 16 7 2 8 3 2 2 2
30 4 13 2 3 12 4 2 19 7 2 11 8
35 6 12 3 4 15 5 3 14 9 3 2 9
40 10 12 9 6 15 3 4 18 6 3 18 11
45 10 12 9 6 15 3 4 18 6 3 18 11
50 10 12 9 6 15 3 4 18 6 3 18 11
55 10 12 9 6 15 3 4 18 6 3 18 11

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écclé., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.
Montréal, le 5 mars 1850.

LIBRAIRIE E RELIURE.
Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.
Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gautrés, dorés sur tranche.
TELS QUE
Formulaire de prières, Ange Conducteur
Paroisse Romaine, Journée du Chrétien
Imitation de Jésus-Christ, Pensez-y-bien
Chemin de la Croix, Paroissien des Demeiselles
Visites au St. Sacrement, Imitation de la Ste. Vierge
Miroir des Ames, Mois de Marie
Mois de St. Joseph, Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.
Z. CHAPELLEAU.
Montréal, 27 décembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.
M. S. T. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JOUR prochain, et il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.
St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.
LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;
Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.
Et enfin:
Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.
Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.
E. R. FABRE ET Cie.,
Rue St. Vincent, No. 3.
Montréal, le 9 juillet 1850.

ATTENTION!
A l'Evêché, à la Prévidance et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,
NEUVAINES
POUR SE PRÉPARER A LA FETE
DE LA NAISSANCE
DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST
Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Eome.
PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES.
Montréal, 2 novembre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN.
AVOCAT.
Chargé de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, demandes de patentes, réclamations pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc.
BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph.
Québec, 4 octobre 1851.

DR. GLOBENSKY,
Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91.
Montréal, le 19 septembre 1851.

J. J. E. BIBAUD,
AVOCAT.
Petite rue St. Jacques, No. 37.
Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASE
ET
ACADEMIE D'ARMES
Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 49.
Montréal, 4 Juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:
Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0
On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.
L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er juillet, et se paie d'avance, par semestre.
Une gratuité de dix chemins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.
TAUX DES ANNONCES:
Six lignes et au-dessous, 1re insertion. £0 2 0
Chaque insertion subséquente. 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion. 0 3 6
Chaque insertion subséquente. 0 0 11
Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne. 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne. 0 0 1
L'on traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes.
Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.
MONTREAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire,
Trois-Rivières, . . Val. Guillet, Ecclé., N. P.
Québec, L. Gill, Ptre., V.
St. ANNE, M. F. Pilote, Ptre. Direct.
Rivière du Loup, . . M. L. Baribeau,
St. ATHANASE, . . . M. J. Dacier.

REDACTEUR: F. M. DEROME, Avocat, coin des rues Mig.
IMPRIMEUR-PROPRIETAIRE: none et St. Denis,
JOSEPH RIVET, Montréal, près de l'Evêché.